

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 9 juin 2010 à 20 heures.

Étaient présents MM. Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred;
 Michel Cliche, maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Charles Gagnon, maire de Saint-Séverin;
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Luc Provençal, préfet suppléant et maire de Beauceville;
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,
 Marc-André Bérubé, directeur du service Aménagement du territoire
 François Roberge, coordonnateur en Matières résiduelles.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4509-10 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2010

4510-10 SUR LA PROPOSITION de Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 mai 2010.

3- COMPTES À PAYER

Monsieur Provençal confirme qu'il a examiné tous les comptes et il en recommande l'adoption.

4511-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que les comptes à payer soient adoptés comme suit :

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (formation)	84.66 \$
GAÉTANE BOUCHER (peinture)	395.00 \$
TANGUAY JOCELYNE (Remboursement composteur)	55.00 \$
JOCELYN GAGNÉ INC. (Subvention RénoVillage)	10 000.00 \$
ENTRETIEN MÉNAGER (juin 2010)	1 485.40 \$
REVENU QUÉBEC (DAS provinciales mai 2010)	19 215.47 \$
REVENU CANADA (DAS fédérales mai 2010)	8 532.74 \$
LETTRAGE PRO ENSEIGNES (Plaque William-Chapman)	327.34 \$
CARON GILBERT (dépense mai 2010)	257.41 \$
DAIGLE MANON (dépense mai 2010)	56.00 \$
ROY FERNAND (dépense mai 2010)	86.95 \$
DESBIENS DENIS (dépense mai 2010)	185.64 \$

ROY RENAL (dépense mai 2010)	672.07 \$
POIRIER SERGE (dépense mai 2010)	258.80 \$
BÉRUBÉ MARC-ANDRÉ (dépense mai 2010)	48.00 \$
DENICOURT MANON (dépense mai 2010)	24.00 \$
ROBERGE FRANÇOIS (dépense mai 2010)	341.38 \$
TURGEON GENEVIÈVE (dépense mai 2010)	147.78 \$
JACQUES ÉRIC (dépense mai 2010)	135.22 \$
POMERLEAU JÉRÔME (dépense mai 2010)	67.00 \$
ROY MAXIME (dépense mai 2010)	178.49 \$
VENABLES ANNIE (dépense mai 2010)	164.00 \$
VEILLEUX JEAN-ROCK (dépense mai 2010)	465.30 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (BFS Mai 2010)	31 920.08 \$
MANON TURCOTTE (Dégâts d'eau)	108.00 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797 (Cotisations syndicales mai 2010)	669.25 \$
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE (Déchets mai 2010)	67 902.31 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE MUNICIPALITÉS (Formation des élus)	2 257.50 \$
CLD ROBERT-CLICHE (1/4 quote-part 2010)	35 627.25 \$
TRANSPORT ADAPTÉ RCNB (2e versement quote-part 2010)	16 721.00 \$
SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC (renouvellement)	250.00 \$
CONSEIL DE LA CULTURE DES RÉGIONS DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE- APPALACHES (entente)	250.00 \$
SOGETEL INC.	436.88 \$
DEBB (papeterie et chaise)	751.54 \$
MATCO RAVARY INC (Peinture)	161.89 \$
TELUS-MOBILITÉ (téléavertisseur)	6.16 \$
BELL MOBILITÉ (cellulaires mai 2010)	232.62 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE (cartouche de filtration)	60.48 \$
EXOVA (Analyses)	2 810.59 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (Facture finale)	1 128.75 \$
GROUPE ICB (Service technique)	345.96 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE INC.	124.44 \$
SMI INFORMATIQUE (2e versement contrat de service)	6 497.09 \$
ÉDITIONS YVON BLAIS (Droit Québécois)	342.25 \$
MARC BUSQUE ÉLECTRONIQUE INC. (Carte pour appareils photo)	33.85 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN INC. (contrat de service Photocopieur)	150.76 \$
VEOLIA ES MATIÈRES RÉSIDUELLES INC (Éco-centre avril 2010)	2 213.72 \$
QUINCAILLERIE BEAUCEVILLE INC.	4.73 \$
LES CONSTRUCTIONS GBM INC. (réparation solage)	282.19 \$
AQUA BEAUCE (eau)	55.00 \$
ROCHE LTÉE (honoraires piste cyclable)	1 975.31 \$
SSQ GROUPE FINANCIER (assurances collectives juin 2010)	1 623.07 \$
GRAVURE G.P. INC. (Plaques)	104.00 \$
PAGNET DU CANADA INC. (Téléavertisseur)	26.30 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. (Formation)	758.14 \$
LOCATION BGD INC. (Location copieur 1023)	70.39 \$
SANIBELLE (Collecte sélective mai 2010)	30 622.29 \$
GROUPE NÉGOTEL INC. (mars 2010)	53.36 \$
DISTRIBUTION DAKI 2008 (Produits d'entretien)	49.33 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. (RREMQ Mai 2010)	7 477.30 \$
ATELIER MICHEL MERCIER (TRAVAUX)	344.27 \$
COMEAU TECHNIQUE LTÉE	1 038.45 \$
TÉLÉ-RECHARGE (Timbres)	564.38 \$
RÉCUPÉRATION FRONTENAC INC. (Rejets avril 2010)	948.79 \$
GROUPE FINANCIER AGA INC. (Assurance salaire courte durée)	567.38 \$

POULIN EXCAVATION ENR. (Subvention RénoVillage)	5 000.00 \$
PRÉVOST ET FRÈRES INC. (Subvention RénoVillage)	5 000.00 \$
EXPERTS CONSTRUCTIONS MG INC. (Subvention RénoVillage)	7 325.25 \$
LOCATION BGD INC. (Location copieur 3230)	291.57 \$
LOCATION BGD INC. (Location imprimante couleur)	58.95 \$
TOTAL	278 426.47 \$

4-

PACTE RURAL**4.1 Demande de révision**

Le Club Parentaide, à qui a été confié le dossier des loisirs intermunicipaux a fait parvenir une demande de révision de l'offre qui lui a été faite dans le cadre du Pacte rural. Selon madame Renée Berberi, l'offre telle que présentée, ne permet pas de concrétiser le projet. Elle a demandé un ajustement à 32 900 \$ pour réaliser l'ensemble du projet. Le comité de la ruralité a tenu une rencontre spéciale le 4 juin et recommande d'accorder un montant de 32 900 \$ au Club Parentaide pour réaliser le projet de loisirs intermunicipaux.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche avait accordé un montant de 20 000 \$ au Club Parentaide pour la réalisation du projet de loisirs intermunicipaux;

ATTENDU QUE le Club Parentaide a transmis une demande de révision de cette offre en démontant que le projet ne pourra se réaliser dans les termes actuels;

ATTENDU QUE les membres du comité de la ruralité conviennent que le Club Parentaide a déposé ce projet à la demande des municipalités et pour la réalisation d'un projet municipal;

ATTENDU QUE le comité de la ruralité recommande que la MRC Robert-Cliche accorde un montant de 32 900 \$ au Club Parentaide pour la réalisation du projet de loisirs intermunicipaux;

4512-10

SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte de verser un montant de 32 900 \$ au Club Parentaide, dans le cadre du Pacte rural, pour la réalisation du Projet de loisirs intermunicipaux.

4.2 Rapport annuel d'activités 2009 du Pacte rural, plan de travail 2010-2011 et bilan des fiches de projet.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit adopter, annuellement, un rapport annuel d'activités, un plan de travail et un bilan des fiches de projet dans le cadre de l'application du Pacte rural;

4513-10

SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte les documents suivants :

- Rapport annuel d'activités du Pacte rural Robert-Cliche 2009;
- Plan de travail MRC Robert-Cliche 2010-2011;
- Bilan des fiches de projet.

5-

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**5.1 Schéma d'aménagement : suivi**

Monsieur Bérubé présente un résumé de la rencontre qui a eu lieu en après-midi avec la CPTAQ. Le principal enjeu gravite autour de la notion de distances séparatrices.

Le Conseil est d'avis que les municipalités sont bien représentées actuellement. La CPTAQ fera connaître une orientation préliminaire au début du mois de juillet. L'adoption du schéma est toujours prévue pour le mois d'août.

5.2 Plans et règlements d'urbanisme

Suite au retrait de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce du projet de révision des plans et règlements, monsieur Bérubé a élaboré une nouvelle proposition à l'intention des six municipalités restantes.

Cette proposition fait appel à une collaboration avec Roche-UrbaneX ainsi qu'à un recours plus important au personnel de la MRC.

Il est important, également, que la MRC se dote d'une grille d'analyse en vue de la vérification éventuelle de la conformité des règlements municipaux au schéma.

5.2.1 Guide d'analyse et d'attribution de la conformité

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche s'attend à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) à l'automne 2010;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du schéma révisé, elle devra émettre des certificats de conformité eu égard à la révision ou à la modification aux plans et règlements d'urbanisme de ses municipalités;

ATTENDU QUE le schéma révisé gagne en complexité et comporte différentes orientations et objectifs sur une panoplie de sujets, évoque différentes problématiques avec des solutions à apporter ou innovations à créer, instruit sur un ensemble de préoccupations grandissantes et enfin impose une réglementation de base;

ATTENDU QUE pour effectuer le travail d'analyse de conformité, des outils urbanistiques sont nécessaires à la réflexion ainsi qu'à la prise de décision sur différents aspects politiques et concrets liés à l'aménagement et au développement de son territoire;

4514-10

SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche procède à l'engagement du groupe-conseil Roche Urbanex pour de l'assistance technique à la réalisation d'un *Guide d'analyse et d'attribution de la conformité* pour un montant maximum de 5 960 \$ et ce, dès l'été 2010.

5.2.2 Révision des plans et règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE plusieurs municipalités requièrent les services de la MRC Robert-Cliche pour la réalisation de travaux liés à la révision de leurs plans et règlements d'urbanisme, à

la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ainsi qu'à la demande à portée collective (article 59, LPTAAQ);

ATTENDU QUE le Conseil des maires est favorable à la ratification d'une entente de service urbanistique 2011-2013 entre les municipalités de Saint-Alfred, Saint-Frédéric, Saint-Jules, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Séverin et Tring-Jonction, d'une part, et la MRC Robert-Cliche d'autre part;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ce mandat par le Service de l'aménagement de la MRC, les services-conseils d'une firme d'urbanisme sont requis;

4515-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche procède à l'engagement de la firme-conseil Roche Urbanex pour de l'assistance à des travaux d'urbanisme pour un montant inférieur à 25 000 \$ taxes incluses pour un contrat qui sera réalisé à partir du début de l'année 2011.

5.2.3 Partage du temps de l'aménagiste

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme 2011-2013, la MRC Robert-Cliche est favorable à l'utilisation de son personnel;

ATTENDU QUE pour ce faire, la MRC devra partager le temps de travail de l'aménagiste entre les tâches liées à l'entente et les travaux réguliers du Service de l'aménagement;

4516-10 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le temps de travail de l'aménagiste soit partagé de la façon suivante :

Occupation	Horaire de travail
<p style="text-align: center;">CHARGÉ DE PROJET</p> <p><i>de l'Entente intermunicipale en matière d'urbanisme 2011-2013</i></p> <p>pour les municipalités de : Saint-Alfred, Saint-Frédéric, Saint-Jules, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Séverin et Tring-Jonction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 21 heures de temps régulier par semaine et • 5 heures de temps supplémentaire aux 2 semaines
<p style="text-align: center;">AMÉNAGISTE</p> <p>au Service de l'aménagement de la MRC Robert-Cliche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14 heures de temps régulier par semaine et • un maximum de 100 heures supplémentaires par année pour la durée de l'entente.

5.3 Q-2, r.8

5.3.1 Poste d'inspecteur en environnement

Le secrétaire-trésorier confirme le départ de madame Annie Venables, qui a accepté un travail à temps plein à la MRC des Etchemins. Madame Venables accomplissait un très

bon travail et était bien intégrée à la MRC. Cependant, le fait que son poste en était un à 9 mois par année n'a pas contribué à la convaincre de demeurer à la MRC.

Après une longue discussion, il est donc convenu que le poste qui sera nouvellement ouvert devra avoir un caractère de permanence, quitte à l'assortir de tâches connexes.

4517-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Charles Gagnon, il est résolu à l'unanimité que le poste d'inspecteur en environnement qui sera nouvellement disponible ait un statut de permanence, en y attribuant des tâches connexes.

5.3.2 Directive administrative

Après une longue discussion, il est convenu que le délai accordé aux propriétaires de résidences isolées non conformes et qui sont situés sur les rives des lacs *Fortin, Des Cygnes et Beaurivage* sera de six (6) mois pour se conformer au Q-2, r.8 et ce, en raison de la sensibilité du milieu.

Un rapport d'étape sur l'évolution du travail des inspecteurs est déposé au Conseil et montre que 215 dossiers ont été entamés à ce jour et que 91 de ceux-ci sont terminés. Le Conseil est satisfait de ces résultats.

5.4 Certificat de conformité : ville de Beauceville, règlement 2010-238

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a transmis son règlement 2010-238, modifiant son règlement de zonage au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2010-238 de la Ville de Beauceville a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

ATTENDU QUE, lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4518-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la ville de Beauceville un certificat de conformité à l'égard de son règlement 2010-238.

5.5 Certificat de conformité : ville de Beauceville, règlement 2010-231

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a transmis son règlement 2010-231, modifiant son règlement de zonage 2004-139 au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE, le règlement numéro 2010-231 de la Ville de Beauceville, qui a été amendé par le règlement 2010-238, a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur, aux dispositions du document complémentaire, et aux critères de conformité établis par la MRC;

ATTENDU QUE, lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4519-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la ville de Beauceville, un certificat de conformité à l'égard de son règlement 2010-231.

6- **PAPA : DÉPÔT DU RAPPORT**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA);

ATTENDU QUE la MRC doit produire un rapport technique suite à la réalisation du travail de terrain;

4520-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le rapport technique produit par la MRC Robert-Cliche dans le cadre du PAPA, concernant le lac Fortin et il est également résolu d'en transmettre copie au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire.

7- **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

7.1 Appel d'offres pour la collecte sélective

Le secrétaire-trésorier informe le Conseil que la MRC a obtenu l'autorisation du ministre Lessard de prolonger l'entente avec Récupération Frontenac pour le traitement des matières recyclables. Celui-ci devrait donc être lancé le 17 ou le 18 juin, avec ouverture des soumissions le 9 août.

7.2 Matières putrescibles

Monsieur Roberge, en séance de travail, a présenté une mise à jour du dossier des matières putrescibles. Différentes études de base, sur les plans technique, légal, et financier, sont en cours, en prévision d'un appel d'offres qui pourrait être lancé au début de 2011, avec mise en opération d'un système de traitement au début de 2012. À ce jour, aucune technologie particulière n'a encore été retenue.

La prochaine réunion du grand comité devrait avoir lieu vers le 7 ou 8 juillet à Vallée-Jonction.

Monsieur Groleau mentionne que, malgré tout, une annonce politique pourrait être faite d'ici quelques semaines.

8- ÉQUITÉ SALARIALE

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit se conformer à la Loi sur l'équité salariale d'ici au 31 décembre 2010;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une offre professionnelle de monsieur Jocelyn Benoit à cet égard;

4521-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que la MRC accorde le contrat de réalisation de la démarche pour l'équité salariale à monsieur Jocelyn Benoit pour la somme de 2 342 \$ plus taxes.

9- RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Tel que demandé à la séance du mois de mai, le secrétaire-trésorier donne l'information relative à la rémunération des élus à la MRC.

Le règlement actuellement en vigueur porte le numéro 96-04.

Les membres semblent plutôt satisfaits du contenu du règlement, sauf qu'ils considèrent que les comités suivants, soit le comité de la ruralité et le comité du transport adapté, sont des comités de la MRC et demandent à ce que, dorénavant, les membres siégeant sur ces comités soient rémunérés.

Par ailleurs, les membres demandent au secrétaire-trésorier d'effectuer une recherche relative à la rémunération des élus dans les MRC voisines.

AVIS DE MOTION est présenté par monsieur Luc Provençal à l'effet que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adoptera des amendements à son règlement sur le traitement des élus municipaux.

10- INTERNET HAUTE VITESSE

Monsieur Roy informe le Conseil que Barrett Explorer tiendra une séance d'information le 15 juin à 13 heures 30 à la salle William-Chapman, dans le cadre du projet fédéral d'implantation d'internet haute vitesse.

11- FORMATION DES ÉLUS

Monsieur Roy indique également au Conseil qu'il a effectué des démarches visant à obtenir une formation relative aux états financiers. Cette formation serait tenue au début de l'automne. Elle serait offerte par monsieur Claude Beauregard et il en coûterait environ 2 000 \$. Cette formation s'adresserait aux élus et aux fonctionnaires. Idéalement, un groupe d'environ dix à quinze personnes serait idéal.

Par ailleurs, le directeur général informe qu'il a suivi une séance de perfectionnement sur le projet de loi 76 concernant la gestion et l'octroi des contrats et il informe les élus que les unions municipales prévoient tenir, en août ou septembre, une séance d'information de trois heures à l'intention des élus. Il invite les élus à participer à ces séances, car le projet de loi transformera les habitudes de fonctionnement des municipalités.

12- DEMANDE DE MODIFICATION AU PROGRAMME DE FINANCEMENT PRIME-VERT

ATTENDU l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales précisant que les cours d'eau sont sous la compétence des MRC;

ATTENDU QUE le programme Prime-Vert élaboré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec vise à aider les producteurs agricoles à respecter l'environnement;

ATTENDU QU'un des objectifs du programme Prime-Vert est la réduction de la pollution diffuse par l'amélioration de la qualité de l'eau;

ATTENDU QUE la problématique d'érosion généralisée sur un cours d'eau n'est pas subventionnée par Prime-Vert.

ATTENDU QUE ces subventions du programme Prime-Vert allant jusqu'à cinquante mille dollars (50 000 \$) sont attribuées uniquement aux propriétaires d'exploitation agricole pour régler des problématiques, ferme par ferme, sur un cours d'eau;

ATTENDU QUE la planification de travaux d'entretien de cours d'eau devrait aussi comprendre l'aménagement de structures contre l'érosion des sols et l'implantation de bandes riveraines pour regrouper tous les travaux en une seule étape et maximiser les impacts positifs sur les cours d'eau;

ATTENDU QUE le programme Prime-Vert ne prévoit pas d'aide financière aux MRC pour des interventions essentielles à la rétention des sols et pour des projets d'envergure régionale;

4522-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution 10-04-28-22 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de réviser le programme Prime-Vert sur les clauses relatives aux types de financement du programme afin que les MRC puissent recevoir de l'aide pour :

- la planification de projets d'envergure régionale d'aménagement des rives de cours d'eau érodées;
- l'aménagement de structures contre l'érosion et de bandes riveraines pour la planification globale des travaux d'entretien sur un cours d'eau.

13- REMERCIEMENTS

Monsieur Veilleux, au nom de tout le Conseil, demande que soient transmis à tous les employés de la MRC des remerciements pour le déroulement de la soirée de dénomination de la salle William-Chapman.

14- CONGRÈS 2010

Le secrétaire-trésorier donne les premières informations disponibles concernant le Congrès 2010 de la FQM qui aura lieu les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

4523-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 25.

Jean-Roch Veilleux

Préfet

Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier